

EXTRAIT DE DELIBERATION
DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR PREFECTURE

016-211601208-20190904-D201955-DE
Reçu le 09/09/2019

délibération :
D_2019_5_5

L' an deux mille dix neuf , le mercredi 04 septembre à 18 h 00, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur THOMAS Alain, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 14 Août 2019

Présents : 12

Présents : Monsieur BIOJOUT Denis, Madame BLAINEAU Chantal, Monsieur BOSSARD Jean Paul , Madame DUBOIS Anne, Mademoiselle DULAC Stéphanie, Monsieur GRENIER Patrick, Monsieur PRESSIGOUT Jean-François, Madame TERRADE Anne Marie, Monsieur THOMAS Alain, Madame MARCILLAUD Brigitte, Monsieur GUIBERT Philippe, Monsieur MORA Vincent

Votants : 14

**Objet : RECRUTEMENT
D'AGENTS
CONTRACTUELS POUR LE
REPLACEMENT DES
AGENTS INDISPONIBLES**

Pouvoirs :

Madame DESCLAUX Cécile a donné pouvoir à Madame BLAINEAU Chantal
Monsieur SARRAT Rémi a donné pouvoir à Monsieur BOSSARD Jean Paul

Absent(s) : Madame ARNAUD Delphine, Monsieur BAUD Armand, Madame DESBORDES-PIERREFIXE Céline, Madame DESILVESTRI Catherine, Monsieur GAUTIER Laurent

Excusé(s) : Madame DESCLAUX Cécile, Monsieur SARRAT Rémi

Secrétaire de Séance : Monsieur BOSSARD Jean Paul

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 3-1 ;
Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

DECIDE d'autoriser Monsieur Le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles,
PRECISE à cette fin l'inscription au budget des crédits nécessaires.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire,
Alain THOMAS

Emis le 04/09/2019, transmis en préfecture et rendu exécutoire
le 09/09/2019

